COMPTE-RENDU
Comité Programmation LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais
Le 12 décembre 2019 - Mairie de Selles-sur-Cher

Ordre du jour :

1. Présentations par les porteurs de projet

- Refonte structurelle et visuelle du site grand public avec intégration d'un espace de vente en ligne (MO : Office de Tourisme Val de Cher Controis) – présentation pour validation

- Les quatre saisons de la Filerie (MO : Association la Filerie) – présentation pour avis d'opportunité

- Livre « Lutins de la nuit » le Lérot et le Loir gris (MO : MICROMAM) – présentation pour validation

- Plan de communication 2020 (-2021) marque Sologne (MO : ADT 41) – présentation pour avis d'opportunité

2. Présentation des dossiers instruits

- Programmation Pays d'art et d'histoire 2019 (MO : Pays VCR)

- Sentier d'interprétation à Bourré (MO : Montrichard-Val de cher)

- Animation/Gestion LEADER 2019 (MO : Pays VCR)

3. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité

- Coopération franco-italienne « Amour Amor » (MO : Association La Compagnie du Hasard)

- Film « Courjumelle 1935 le village » (MO : Société Image Nature, M. Jean-Claude Raoul)

- La Prévôté (MO : Vallières les Grandes)

- Coopération franco-portugaise « Mettre en réseau pour mieux produire et se développer » Valorisation touristique des produits locaux (MO : Pays VCR)

Point sur la consommation de l'enveloppe/engagé/payés en cours

- Présentation du projet d'avenant sur le prolongement du programme et l'intégration de la commune de Courmemin dans le périmètre du GAL

4. Questions diverses

Vérification des présences et du quorum :

COLLEGE PRIVE		
Nom de la structure	**Titulaire**	**Présents/Absents Excusés/Représenté par**
CCI de Loir-et-Cher	GIRARDOT Henri-Pierre	Représenté par Annick CHARBONNIER
Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher	BOURDIN Anne	Présente
CAUE 41	LLANTA Anne-Marie	Représentée par Philippe DOUIN
Observatoire 41	HENRY Lionel	Représenté par Alain QUILLOUT
Ethic Etapes	POSSON Emmanuèle	Absente
OT Sologne côté sud	CAVALIE François	Absent
OT val de Cher Controis	SAULNIER Jennyfer	Excusée
	Nombre de présents : 4	
	Nombre de voix délibératives : 4	

COLLEGE PUBLIC		
Nom de la structure	**Représentant**	**Présents/Absents Excusés/ Représenté par**
Pays VCR	CHANAL Claude	Présent
Mairie de Selles-sur-Cher	MONCHET Francis	Excusé
Mairie de Romorantin-Lanthenay	LORGEOUX Jeanny	Représenté par Christophe THORIN
Mairie de Monthou-sur-Cher	MARINIER Jean-François	Absent
Communauté de communes val de Cher - Controis	BRAULT Jean-Luc	Absent
Mairie de St-Georges-sur-Cher	PAOLETTI Jacques	Représenté par Annick GOINEAU
Conseiller municipal de St-Georges-sur-Cher	GAUTHIER Philippe	Excusé
Conseiller Départemental du canton de Selles-sur-Cher	MARIER Jacques	Présent
	Nombre de présents : 4	
	Nombre de voix délibératives : 4	

Synthèse :

Collège	**Nombre de présents**		**Total**
	Titulaires	**Suppléants**	
PRIVÉ	1	3	Sur 17
PUBLIC	2	2	Sur 13
TOTAL	**3**	**5**	Sur 30

Vérification de la règle du double quorum	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance :	8	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : **8**
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	4	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : **4**

PVCR	Julien BEAUDON – Directeur du Pays
PVCR	Megan WILLIAMS – Animatrice LEADER

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les personnes présentes dans ce Comité de Programmation se sont engagées à :

- ✓ Informer le Président du comité de programmation/GAL dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard d'un dossier ;
- ✓ Se retirer de la salle où aura lieu le débat sur le dossier dans lequel je pourrais avoir un quelconque intérêt, ou à ne pas formuler d'avis en cas de consultation écrite du Comité de Programmation ;
- ✓ Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que ma participation aux Comités de Programmation ;
- ✓ Ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

Propos introductifs

Ouverture de la réunion par Claude Chanal, il a informé les membres du comité que Christophe Thorin animera les délibérations suivant les présentations des projets pour validation ou pour avis d'opportunité.

I. Présentations par les porteurs de projet

Porteur du projet : Office de Tourisme Val de Cher Controis	**Fiche action concernée :** 2 – Réseaux et synergies
Intitulé du projet : Refonte structurelle et visuelle du site grand public avec intégration d'un espace de vente en ligne	
Coût total prévisionnel du projet : 28 121,25 €	**FEADER à l'instruction :** 22 497 €

Présentation par Emilie Moussard du projet : L'Historique de la fusion des deux communautés de communes a été rappelé et l'obsolescence du site, le besoin de restructurer le site étaient évidents. Face à cette récente fusion et la densité de l'offre de la destination s'imposent l'intensification de la mise en réseau des socio-professionnels et la restructuration complète de la stratégie de communication web et webmarketing.

Emilie Moussard a présenté la nouvelle identité visuelle « Sud Val de Loire » du nouveau site internet, déjà utilisée pour les brochures et les pages instagram et facebook contribuant ainsi à la création d'un réseau séduisant. Elle a aussi souligné le travail sur le système d'information afin d'uniformiser les informations touristiques avec le département et la Région par exemple ainsi que le montage de produits touristiques et des packages à proposer sur le site en lien avec la nouvelle possibilité de commercialiser l'offre touristique avec l'intégration d'un espace de vente en ligne.

Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 17/20

Débat et questions : Jacques Marier et Annick Goineau ont souhaité des précisions sur l'offre répertoriée et notamment la véloroute « Cœur de France à vélo », les sentiers d'interprétation et les ENS (Espaces naturels sensibles). Emilie Moussard a répondu que tout n'était pas encore en ligne mais que les différents onglets thématiques comme « rendez-vous gourmands » ou « rendez-vous nature » étaient bien fournis en information et faisaient l'objet d'un travail en continue en terme d'agenda. Elle a également ajouté que l'équipe de l'office de tourisme œuvrait à répertorier et à compléter le site le plus possible.

Conflit d'intérêt : RAS

PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 17/20

Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.

Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 22 497 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.

Détail du vote :

VOTE : Valider le projet et la note de 17/20, conformément à l'avis du comité technique
Abstention : 0
POUR : 8
CONTRE : 0

Porteur du projet : Association la Filerie	**Fiche action concernée :** 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Les Quatre Saisons De La Filerie	
Coût total prévisionnel du projet : 161 889 €	**FEADER prévisionnel :** 60 000 €

Présentation du projet par Cécile et Jérôme Bargue : Le projet consisterait à créer un éco-lieu citoyen rythmé par des ateliers et des temps forts, animations culturelles, sur divers thèmes en lien avec la protection de l'environnement et la biodiversité, la santé, lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique et des modes de consommation. Le projet a d'abord été présenté dans sa globalité, notamment la création et aménagement d'hébergements sur le site en 2021.

Le dossier LEADER ne comprend que la partie fonctionnement (financement de la création de deux postes) et l'animation culturelle du lieu en 2020 et 2021 par l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques et environnementales et des temps forts comprenant des manifestations culturelles, balades nature contées et des chantiers participatifs. Jérôme et Cécile Bargue ont ensuite présenté le objectifs du projet : Créer un lieu de vie, d'échanges et de formations sur des thématiques liées à l'environnement, pour l'accompagnement de citoyens actifs et responsables ; Créer du lien entre les habitants, renforcer le sentiment d'appartenance à un même territoire, et agir pour la protection de notre patrimoine naturel ; Proposer une offre culturelle en milieu rural, en dehors des grandes villes, et favoriser le transfert de connaissances ; Proposer une nouvelle forme de tourisme plus engagée, plus durable qui préservera mieux les écosystèmes. Cécile Bargue a conclu sur le caractère innovant du projet étant : Création d'un « tiers-lieu » à dimension environnementale et culturelle fédératrice dans une dynamique partenariale.

Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres n'ont pas noté le projet, dans l'attente de la présentation par les porteurs de projet et un budget finalisé.

Débat et questions : Annick Goineau a souhaité savoir si les créations de deux emplois étaient pour Cécile et Jérôme et si l'objectif futur était de devenir une entreprise. Cécile Bargue a confirmé que les deux premiers emplois seraient pour eux et que par la suite ils espèrent en créer d'autres. En ce qui concerne la modification de la forme juridique, Cécile Bargue a répondu qu'il était possible d'exercer leur activité avec l'hébergement en association, donc il n'y aurait pas forcément de constitution d'une entreprise, ils resteraient sous forme associative ou bien éventuellement en SCIC ou SCOP. Elle a ajouté qu'ils avaient rencontré les responsables d'Alter'Incub (Incubateur d'innovation sociale) afin d'obtenir de précieux conseils pour finaliser le montage de leur projet dont les caractéristiques innovantes ont été démontrées. Il en est ressorti pour eux des conseils pour le montage juridique de leur structure. Alter'Incub a bien précisé que le projet présenté répondait bien aux enjeux sociétaux. Les membres du comité ont également souhaité savoir s'il y avait un apport financier personnel et si les objectifs du projet étaient réalistes et atteignables. Cécile Bargue a expliqué que leurs fonds propres n'étaient pas fortement mobilisés, ils comptaient davantage sur les recettes de billetterie et de restauration, les partenariats ainsi que les fonds publics afin de lancer le projet puis dans le cadre de la pérennisation de leur activité, la diminution des fonds publics et l'augmentation des ressources propres était une évidence. Cécile Bargue a également souligné que de par leur expérience dans le milieu culturel en matière de gestion et animation de projets, ils allaient pouvoir mener à bien leur projet.

Conflit d'intérêt : RAS.

Accord de principe : DOSSIER AJOURNE Note obtenue : 6/20

Le comité de programmation décide qu'il faut revoir le dossier et revenir lorsque le projet est mieux défini avec notamment des garanties financières (prêt bancaire, autres co-financements publics comme A Vos ID)

Porteur du projet : Association MICROMAM	**Fiche action concernée :** 1 – Tourisme
Intitulé du projet : Livre « Lutins De La Nuit » Le Loir Gris Et Le Lérot	
Coût total prévisionnel du projet : 10 478,64 €	**FEADER à l'instruction :** 5 200 €

Présentation du projet par Georges Abadie : Le projet consiste à éditer un livre de 64 pages sur deux petits mammifères présents sur le territoire, intitulé « les lutins de la nuit » (Le loir gris et le lérot) et de faire connaitre auprès du grand public au cours de découvertes naturalistes et en éditant un petit livret humoristique pour enfants

Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres n'ont pas souhaité noter le projet en attendant la présentation par Monsieur Abadie, Président de l'association, lors du comité de programmation mais ils étaient globalement favorables sur le fond du projet. Des précisions étaient notamment souhaitées à l'égard de la forme des « découvertes naturalistes » puisque ce sont des animaux très rarement aperçus.

Débat et questions : Annick Goineau a souhaité des précisions eu égard à la distribution des livrets pour enfants et notamment si une distribution dans les écoles du territoire était prévue. Monsieur Abadie a répondu que la distribution dans les écoles était envisagée, éventuellement pour un petit coût de deux ou trois euros. Il a également évoqué vouloir organiser des séances de présentation auprès du grand public, notamment le public familial, avec comme support un diaporama. Megan Williams a ajouté que les recettes qui seront perçues par la vente des livres ne sont pas prises en compte dans le plan de financement présenté en raison du seuil de 100 000 € non atteint et à partir duquel il faut les prendre en compte. Jennyfer Saulnier, lors du comité technique, avait posé la question sur les points de vente du livre sur le territoire, en particulier dans les offices de tourisme. Monsieur abadie a exprimé son souhait de vendre le livre sur le territoire, dans les offices de tourisme, les librairies et éventuellement les mettre à disposition dans les bibliothèques locales.

Conflit d'intérêt : RAS.

PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 9/20

Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet. La notation induisant une attribution à hauteur de 80% du montant FEADER initialement prévu, c'est-à-dire 4 160 € au lieu de 5 200 €. Or, Megan Williams a informé les membres du comité de programmation que pour respecter le plancher minimum d'aides publiques de 6 250 €, LEADER compris, il fallait à minima atteindre 4 950 € de LEADER. Les membres ont accepté d'accorder 4 950 € de FEADER au projet afin de soutenir le dossier.

Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 4 950 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.

Détail du vote :

VOTE :
Abstention : 0
POUR : 8
CONTRE : 0

Porteur du projet : ADT 41 (Agence de Développement Touristique)	**Fiche action concernée :** 5 – Coopération
Intitulé du projet : Plan de communication 2020-2021 Marque Sologne	
Coût total prévisionnel du projet : 100 000 €	**FEADER prévisionnel :** 10 400 €

Présentation du projet par Philippe Douin et Marion Rouillat : La marque Sologne s'est dotée d'outils de communication de base qui vont dans le sens de la mutualisation des actions engagées par les offices de tourisme/services tourisme et les premières actions de communication ont permis de faire évoluer son image. Or, il est apparu nécessaire d'aller plus avant et de mettre en place un plan de communication à la hauteur d'une marque de destination. Plusieurs territoires GAL étant concernés par la Sologne, l'ADT fait donc appel aux financements LEADER afin de mener à bien la stratégie de communication pour 2020-2021. Les autres GALs concernés sont la Grande Sologne, Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et Sancerre-Sologne et la clé de répartition a été définie au prorata du nombre de lits touristiques recensés sur les communautés de communes les concernant. Philippe Douin a précisé que toutes les dépenses du plan de communication global ne seront pas présentées dans les dossiers LEADER. Marion Rouillat a donné davantage d'explications sur les dépenses qui seront présentées dans la future demande d'aide : la création d'une nouvelle version du site www.sologne-tourisme.fr ; puis dans le cadre de la campagne de communication : Campagnes de sponsorisation sur les réseaux sociaux au printemps et à l'automne ; Campagne d'affichage digitale à Paris en septembre avec une durée plus longue qu'en 2019

Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres n'ont pas souhaité noter le projet en attendant la présentation.

Débat et questions : Jacques Marier a demandé des précisions sur ce qui serait mis en avant sur les affiches publicitaires. Philippe Douin a expliqué que la « destination Sologne » en générale serait mise en avant et notamment en fonction de deux cibles spécifiques, c'est-à-dire, d'un côté les retraités actifs avec leurs petits-enfants et de l'autre, plutôt une population d'urbains d'une trentaine d'années. Les membres ont reconnu l'intérêt du projet face à une professionnalisation de plus en plus importante dans le tourisme.

Conflit d'intérêt : Philippe Douin quitte la salle lors de la délibération et la notation du projet.

Accord de principe : **AVIS FAVORABLE** Note obtenue : 20/20

Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.

2. Présentation des dossiers instruits pour validation/programmation

Porteur du projet : SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	**Fiche action concernée :** 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Pays d'Art et d'Histoire – Saison 2019	
Coût total prévisionnel du projet : 59 481,12 €	**FEADER à l'instruction :** 30 143,29 €

Présentation brève du projet par Megan Williams : Pour la saison culturelle du PAH 2019, dans le cadre des 500 ans de la Renaissance le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a notamment choisi de mettre à l'honneur l'histoire de l'hôtel d'Effiat à Montrichard, notamment avec « la Murder party », ainsi que du château de la Morinière à Mur de Sologne.

Concernant les animations pour le public scolaire, 5 nouvelles animations ont été créées, pour la rentrée de septembre. Les thèmes portent notamment sur : Les voûtes romanes et les voûtes gothiques, L'hôtel d'Effiat, un bâtiment de la Renaissance à Montrichard, Gièvres, de Gabris au GISD (de l'antique Gabris, notée sur la carte de Peutinger, au General Intermediate Supply Depot, implanté par l'armée américaine durant la Première Guerre mondiale).

Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 15/20.

Débat et questions : Les membres du comité étaient reconnaissant du succès des diverses animations.

Conflit d'intérêt : Claude Chanal quitte la salle lors de la délibération et le vote.

PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 15/20

Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.

Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 30 143,29 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre-Val de Loire sera prochainement signée.

Détail du vote :

VOTE : Valider le projet et la note de 15/20, conformément à l'avis du comité technique
Abstention : 0
POUR : 7
CONTRE : 0

Porteur du projet : Commune de Montrichard Val de Cher	**Fiche action concernée :** 1 – Tourisme
Intitulé du projet : Sentier d'interprétation de la commune historique de Bourré	
Coût total prévisionnel du projet : 37 596,12 €	**FEADER à l'instruction :** 30 000 €

Présentation brève du projet par Megan Williams : Le projet consiste en la création d'un itinéraire pédestre permettant de découvrir, de valoriser, de sensibiliser à la protection et à la sauvegarde du patrimoine culturel, immatériel, historique et géologique, spécifique à la commune historique de Bourré.

Les dépenses comprennent un travail de graphiste, la fabrication et l'installation des supports et les aménagements du sentier ainsi que les dépenses liées au plan de communication.

Megan Williams a souligné la modification du dossier en prenant en compte les remarques du comité de programmation en décembre 2018 eu égard à la présentation des frais de fonctionnement (le temps passé des agents de la commune) ainsi que l'application du plafond de 30 000 € de LEADER au dossier.

Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 16/20.

Débat et questions : Les membres ont reconnu la prise en compte des remarques pour retravailler le dossier et le budget.

Conflit d'intérêt : RAS.

PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 16/20

Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.

Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 30 000 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre-Val de Loire sera prochainement signée.

Détail du vote :

VOTE : Valider le projet et la note de 16/20, conformément à l'avis du comité technique
Abstention : 0
POUR : 8
CONTRE : 0

Porteur du projet : SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	**Fiche action concernée :** 6 - Animation LEADER
Intitulé du projet : Animation du programme LEADER 2019	
Coût total prévisionnel du projet : 46 979,76 €	**FEADER à l'instruction :** 37 583,80 €
Présentation par Megan Williams : Ce projet consiste à assurer l'Animation du programme LEADER de la vallée du Cher et du Romorantinais pour l'année 2019 et l'organisation du forum LEADER qui a eu lieu le 23 octobre à Chémery. Demande de validation définitive du projet par le comité de programmation sur la base du plan de financement définitif. **Débat et questions** : RAS	
Conflit d'intérêt : Claude Chanal a quitté la salle pendant la délibération.	
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : Aucune - *Pas de sélection sur la FA 6* ***Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 30 583,80 € lui est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet et la Région Centre – Val de Loire sera prochainement signée.***	
Détail du vote : VOTE : Valider le projet, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 7 CONTRE : 0	

3. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité

Porteur du projet : Communauté de Communes du Romorantinais Monestois	**Fiche action concernée :** 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Les 500 Ans De La Renaissance Au Château De Selles-sur-cher Dans Le Cadre Du Forum Des Entreprises	
Coût total prévisionnel du projet : 19 000 €	**FEADER prévisionnel :** 10 030 €
Présentation brève du projet par Megan Williams et Claude Chanal : Megan Williams a précisé que le projet comprenait simplement le volet culturel de l'organisation du « Forum des entreprises » et notamment les animations, les spectacles et une partie des dépenses de communication. Monsieur le Président, Claude Chanal a ajouté que l'évènement était un beau succès, en présence de Franck Ferrand notamment et s'inscrivant aussi dans la programmation mise en place par la Région : « Viva Leonardo Da Vinci » puisque l'année 2019 est marquée par les 500 ans de la Renaissance. Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres ont émis un avis de principe défavorable. **Débat et questions** : Les membres ont reconnu l'intérêt et le succès de l'évènement. Megan Williams a précisé que le dossier pourra être validé en engagé lors du prochain comité de programmation prévu en février.	
Conflit d'intérêt : RAS	
Accord de principe : **AVIS FAVORABLE** Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.	

Porteur du projet : La Compagnie du Hasard	**Fiche action concernée :** 5 - Coopération
Intitulé du projet : « Amour Amor »	
Coût total prévisionnel du projet : 106 733,30 €	**FEADER prévisionnel :** 30 974,91 €
Présentation brève du projet par Megan Williams : Il s'agit d'un projet de coopération, qui comprend la résidence, les répétitions puis la tournée d'un spectacle franco/italien, sur le GAL Val de Loire – Chambord, sur le GAL Vallée du Cher et du Romorantinais et sur le GAL del Altra Romagna. 5 représentations auront lieu sur chaque territoire dans des lieux de petits patrimoine et en lien avec le thème régionale pour l'année 2020 « la gastronomie », des produits locaux seront mis à l'honneur pour dégustation en plus d'être mis en valeur dans le spectacle. Seules les dépenses réalisées en France sont prises en compte et la répartition des dépenses se fait à part égale entre les GAL Vallée du Cher et Val de Loire Chambord. Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres ont émis un avis de principe favorable et ont attribué la note de 15/20. **Débat et questions** : Les membres ont reconnu l'intérêt de soutenir une nouvelle fois la Compagnie du Hasard, en l'occurrence pour un projet de coopération transversale. Alain Quillout, qui avait assisté au groupe technique a souligné la qualité du travail de la Compagnie du Hasard et a informé les autres membres du comité de programmation que la présentation faite le 20 novembre était claire et précise, faisant preuve de leur expérience en terme de montage efficace de projets.	
Conflit d'intérêt : RAS	
Accord de principe : **AVIS FAVORABLE** Note obtenue : 15/20 Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.	

Porteur du projet : Société Image Nature	**Fiche action concernée :** 3 – patrimoine et numérique
Intitulé du projet : Courjumelle 1935 : Le Village	
Coût total prévisionnel du projet : 27 586,78 €	**FEADER prévisionnel :** 17 655,54 €
Présentation brève du projet par Megan Williams : Monsieur Raoul souhaite réaliser un film-documentaire dans l'objectif de sauvegarder en partie une mémoire collective des années 1935 reprenant des métiers anciens, des mentalités, des architectures, des intérieurs, des rites, dans le but de les transmettre aux générations futures. C'est la vie de ces personnes, leur histoire dans cette limite géographique que décrit la Loire au nord et la vallée du Cher au sud, principalement parfumée par les effluves de la Sologne. Le film doit susciter un attrait pour la mémoire d'une période passée, permettre d'attirer l'attention comme la préservation de styles architecturaux, l'aménagement des cœurs de village... C'est un ensemble d'initiatives, d'actions, de sensibilités de diverses personnes, associations, communes etc. Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres ont émis un avis de principe favorable et ont attribué la note de 14/20. **Débat et questions** : Les membres ont salué l'intérêt de sauvegarder la mémoire et le patrimoine du territoire à travers ce projet.	
Conflit d'intérêt : RAS	
Accord de principe : **AVIS FAVORABLE** Note obtenue : 14/20 Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.	

Porteur du projet : Commune de Vallières les Grandes	**Fiche action concernée :** 1 – tourisme
Intitulé du projet : La Prévôté	
Coût total prévisionnel du projet : 96 612 €	**FEADER prévisionnel :** 30 000 €
Présentation brève du projet par Megan Williams : La commune de Vallières-lès-Grandes souhaite mener des travaux d'aménagement d'une partie du bâtiment la Prévôté pour y installer un atelier culinaire qui sera ensuite équipé et animé par « la Grange aux savoir-faire ». Le projet d'animation sera également présenté dans le cadre de LEADER, séparément, par « la Grange aux savoir-faire ». Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres n'ont pas souhaité noter le projet en attendant une présentation ultérieure. **Débat et questions** : Les membres ont salué l'intérêt de sauvegarder la mémoire et le patrimoine du territoire à travers ce projet.	
Conflit d'intérêt : RAS	
Accord de principe : **Reporté au prochain comité de programmation, après présentation et notation**	

Porteur du projet : SM Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	**Fiche action concernée :** 5 – coopération
Intitulé du projet : « Mettre en réseau pour mieux produire et se développer »	
Coût total prévisionnel du projet : non défini	**FEADER prévisionnel :** non défini
Présentation brève du projet par Megan Williams : Le projet de coopération repose sur une volonté commune des GAL partenaires de travailler sur la valorisation et la mise en réseau de leurs produits locaux, dans une logique de tourisme durable. Les partenaires identifiés sont : Associação In Loco, São Brás de Alportel, Portugal (GAL Interior do Algarve Central) ; Associação Alentejo XII, Beja, Portugal (GAL PRÓ-RURAL) ; PETR Forêt d'Orléans – Loire – Sologne, Jargeau, France (GAL Forêt d'Orléans - Loire - Sologne) et Peipsi-Alutaguse Chamber of Cooperation, Estonie. Megan Williams a précisé que la notion de produits locaux était à considérer au sens large (définition portugaise) : il s'agit à la fois des produits alimentaires, agricoles, artisanaux, des savoir-faire, des services... et que le projet comprenait plusieurs phases : identification et sélection des produits, formation, création d'itinéraires, visites d'échanges entre territoires partenaires, promotion des itinéraires, organisation d'un séminaire de restitution. Lors du groupe technique, le 20 novembre 2019, les membres ont émis un avis de principe favorable. **Débat et questions** : Aucun.	
Conflit d'intérêt : RAS	
Accord de principe : **AVIS FAVORABLE** Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet. Le projet sera noté une fois plus défini.	

4. Point sur la consommation de l'enveloppe & présentation du projet d'avenant

Megan Williams, a présenté un état de la consommation de la maquette. Le montant total engagé à ce jour est de 447 936,50 € de FEADER sur 1 million d'euros, montant porté à 573 110,61 € avec la validation des montants présentés des dossiers.

Le projet d'avenant n° 2 a également été présenté. Il comprend l'instauration de plafonds d'aide FEADER et le réapprovisionnement financier de la FA 1 qui ont été validés lors du comité de programmation du 18 décembre 2018 :

Plafonds d'aide instaurés :

- FA 1 : 30 000 € de FEADER par dossier
- FA 2 : 30 000 € de FEADER par dossier
- FA 3 : 30 000 € de FEADER par dossier
- FA 4 : 60 000 € de FEADER par dossier

La fiche-action 1 est réapprovisionnée en effectuant une diminution de 50 000 € à la fiche-action n° 3 et donc une augmentation de 50 000 € à la fiche-action n° 1.

Cet avenant comprend également le prolongement du programme, l'article 4.6 « Délais limites d'engagement et de paiement », la date limite pour effectuer des engagements juridiques est désormais fixée au 31 décembre 2022 et les paiements des dossiers doivent intervenir avant le 31 décembre 2023.

Enfin, l'avenant intègre la commune de Courmemin dans le périmètre du GAL suite à son intégration dans la Communauté de communes du Romorantinais Monestois et au sein du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

Le comité de programmation a validé à l'unanimité le projet d'avenant à la convention entre le GAL, la Région et l'organisme payeur.

4. Questions diverses

Megan Williams a informé les membres du comité de programmation qu'un prochain comité aura lieu le 16 ou le 13 février 2020.

Clôture de la réunion par Claude CHANAL à 20h05. Remerciement à l'ensemble des présents.

Fait à Selles sur Cher, le 18 décembre 2019,
Le Président du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais,

SYNDICAT MIXTE
PAYS de
la VALLEE du CHER
et du ROMORANTINAIS
1, quai Soubeyran
Tél. 02.54.97.78.60
Fax 02.54.97.78.70
41130 SELLES-SUR-CHER

Claude CHANAL.

Tableau de consommation de la maquette financière

Mesure LEADER	Enveloppe financière	Montant engagé	Engagement après 12/12/19	Prévisions	Disponibilité	Payé
1. S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire	**175 000 €**	53 548,63 €	88 498,63 €	8 000 €	86 501,37 €	5 414,40 €
2. Renforcer les réseaux et synergies entre acteurs	**40 000 €**	0,00 €	22 497,00 €	22 497,00 €	17 503,00 €	0,00 €
3. Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique	**95 000 €**	8 400 €	8 400,00 €	17 655,54 €	86 600,00 €	8 400,00 €
4. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle	**365 000 €**	281 901,39 €	312 044,69 €	10 000,00 €	52 955,31 €	236 142,16 €
5. Renforcer la stratégie du GAL par la coopération	**75 000 €**	5 690,44 €	5 690,44 €	0,00 €	69 309,56 €	5 690,44 €
6. Animation-gestion	**250 000 €**	98 396,04 €	135 979,85 €	117 373,29 €	114 020,15 €	98 396,04 €
TOTAL	**1 000 000 €**	**447 936,50 €**	**573 110,61 €**		**426 889,39 €**	**354 043,04 €**

FICHE ACTION 1 : DESTINATION TOURISTIQUE				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Vélotour	Commune de Langon-sur-Cher	6 768 €	5 414,40 €	Payé
Sentier pédagogique à Châteauvieux	Association Micromamm	19 484,32 €	10 337,44 €	Conventionné
Sentiers à Bourré	Commune de Montrichard - Val de Cher	41 082,73 €	30 000,00 €	DA déposée
Sentier pédagogique à St-Georges-sur-Cher	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	47 246,02 €	37 796,79 €	Conventionné
Signalétique des sentiers et chemins communaux	Commune de Fougères-sur-Bièvre	12 000 €	8 000 €	Demande préalable
Livre : Lutins de la nuit	Association Micromamm	10 478,64 €	4 950,00 €	DA déposée
		Total prévisionnel:	**88 498,63 € / 175 000 €**	

FICHE ACTION 2 : RESEAUX ET SYNERGIES				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Refonte structurelle et visuelle du site internet	OT Val de Cher - Controis	28 121,25 €	22 497,00 €	DA déposée
		Total:	**22 497 € / 40 000€**	

FICHE ACTION 3 : PATRIMOINE ET NUMERIQUE				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Application numérique : Américains à Noyers-sur-Cher	Commune de Noyers-sur-Cher	10 500 €	8 400 €	Payé
Film "Courjmelle 1935 Le village" Jean-Claude Raoul	Société image nature	82 760,33 €	17 656 €	Demande préalable
		Total:	**26 056 € / 95 000€**	

FICHE ACTION 4 : L'OFFRE CULTURELLE				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Centenaire de la présence américaine	Pays VCR	17 888 €	14 310,40 €	Payé
Zygophonies	Fougères-sur-Bièvre	20 335,31 €	6 737,24 €	Payé
Au théâtre du Grand Orme	Compagnie du Hasard	57 957,62 €	30 315,92 €	Payé
PAH 2017	Pays VCR	12 483,85 €	9 987,08 €	Payé
PAH 2018	Pays VCR	67 434,02 €	49 655,48 €	Payé
Côté Cour - Côté Jardin	Compagnie du Hasard	194 956,67 €	112 728,67 €	Acompte de 66 969,44 €
Musée du Blues	Black Jack Blues Association	129 723,24 €	58 166,60 €	Payé
Forum - 500 ans Renaissance	CCRM		10 000,00 €	DA déposée
PAH 2019	Pays VCR	59 481,12 €	30 143,30 €	DA déposée
		Total prévisionnel:	**291 901,39 € / 365 000 €**	

FICHE ACTION 5 : COOPERATION				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles (avec Pays des chateaux et Pays Vendomois)	Ligue pour la protection des oiseaux	93 298,86 €	6 921,94 €	Payé : 5 690,44 €
Dynamiser le tourisme fluvestre en Vallée du Cher	Pays VCR, Pays Loire Touraine			
Mettre en réseau pour mieux produire et se développer - création d'itinéraires	Pays VCR, PETR foret d'Orléans, "In loco" (Portugal)			
Amour, Amor (avec Pays des chateaux)	Compagnie du Hasard	106 733,30 €	30 975 €	Demande préalable
		Total:	**6 921,94 € / 75 000€**	

FICHE ACTION 6 : ANIMATION GESTION LEADER				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Animation 2016/2017	Pays VCR	87 444,83 €	67 720,28 €	Payé
Animation 2018	Pays VCR	38 344,70 €	30 675,76 €	Payé
Animation 2019	Pays VCR	46 979,76 €	37 583,81 €	DA déposée
Animation 2020	Pays VCR	48 905,54 €	39 124,43 €	Prévisionnel
Animation 2021	Pays VCR	48 905,54 €	39 124,43 €	Prévisionnel
Animation 2022	Pays VCR	48 905,54 €	39 124,43 €	Prévisionnel
		Total prévisionnel:	**253 353 € / 250 000 €**	